



CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU

Séance du 1^{er} juillet 2019

Sous la Présidence de M. Damien VOGT, 1^{er} Adjoint au Maire

ETAIENT PRESENTS :

Adjoints : Marie-Christine DORSCHNER, Olivier GING
Christine GOETZMANN, Daniel OTT, Bernard GEROLD, Frédérique GLASSMANN, Anastasie LEIPP,
Laurence CAVRO, Martin EYERMANN, Eddy RAMSPACHER, Célia HAUTENSCHILD et Loïc
KRIEGER

ABSENT excusé : le Maire, Daniel BURRUS

ABSENT non excusé : Sandrine KOPF

Procuration : 01

M. le Maire donne procuration à M. Damien VOGT

Date de dépôt de la convocation : 21 juin 2019

M. Damien VOGT invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal du 6 mai 2019, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, M. Damien VOGT, nomme un secrétaire de séance : Madame Anastasie LEIPP.

Avant de démarrer la séance, M. Damien VOGT, demande à rajouter le point / don de l'association APE/rajout de ce point accepté à l'unanimité.

AFFAIRE GENERALE

OBJET : Ester en justice/feu de forêt

Après en avoir délibéré, conformément à l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal de l'ONF suite à l'incendie en forêt communal du 1^{er} juin 2019. Le préjudice est estimé à 6 318.67 euros.

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à ester en justice et se porter partie-civile pour demander des dommages et intérêts à hauteur de l'estimation du préjudice.
- **Désigne Me SCHIRER** pour représenter la commune dans cette instance
- Autorise le Maire à régler les honoraires dans le cadre de cette affaire

OBJET : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées portant sur l'évaluation des charges transférées le 1er janvier 2019 dans le cadre

- de la définition de la compétence « étude, réalisation et gestion d'équipements et de services d'accueil d'enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires d'intérêt communautaire » ;
- de la restitution de la communauté de communes aux communes des compétences :



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SABLES

Envoyé en préfecture le 03/07/2019
Reçu en préfecture le 03/07/2019
Affiché le
ID : 067-216703223-20190701-01072019-AU



- « **aménagement dans les cimetières communaux, colobariums et jardins du souvenir (Pays de Hanau)** » ;
- « **soutien au développement de l'enseignement supérieur (Pays de Hanau)** » ;
- « **prise en charge des emprunts liés à la réalisation de travaux aux collèges et aux cantines rattachées dans le cadre de l'appel de responsabilité, avant le transfert au Département (Pays de La Petite Pierre)** »

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,
Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de, réunie le 19 juin 2019,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **d'APPROUVER** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, réunie le 19 juin 2019, portant sur l'évaluation des charges transférées le 1^{er} janvier 2019 dans le cadre :
 - de la définition de la compétence « *étude, réalisation et gestion d'équipements et de services d'accueil d'enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires d'intérêt communautaire* » ;
 - de la restitution de la communauté de communes aux communes des compétences :
 - « *aménagement dans les cimetières communaux d'espaces cinéraires : colobariums et jardins du souvenir (Pays de Hanau)* » ;
 - « *soutien au développement de l'enseignement supérieur (Pays de Hanau)* » ;
 - « *prise en charge des emprunts liés à la réalisation de travaux aux collèges et aux cantines rattachées dans le cadre de l'appel de responsabilité, avant le transfert au Département (Pays de La Petite Pierre)* »
- **de CHARGER** le Maire de notifier cette délibération à M. le Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

AFFAIRE FINANCIERE

OBJET : Avenant 1 SMBR restauration abbatiale (annule et remplace le précédent)

L'Adjoint au Maire, Olivier GING, chargé des finances rappelle la délibération DCM426/2019 du 1^{er} avril 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **MODIFIE** cette délibération comme suit :

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)



VILLE DE NEUWILLER LES SAVERNE
7, RUE DU GENERAL KOENIG
67 330 NEUWILLER LES SAVERNE

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SARL SMBR
LE MINOTAURE
34 AVENUE HENRI MATISSE
06200 NICE

LOT 04 – RESTAURATION DES DECORS PEINTS INTERIEURS

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

EGLISE ST PIERRE ST PAUL – RESTAURATION DES EXTERIEURES ET INTERIEURS

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 24 mois.

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

♣ **Montant HT : 862 223,65 € HT décomposé comme suit :**

Tranche ferme : 428 418,43 € HT

Option 1 : 7 569,25 € Ht

Option 2 : 24 761,46

Tranche Conditionnelle : 401 474,51 € HT

D - Objet de l'avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :
(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Tranche ferme – Option 2 - Peintures décorative sur Saint-Sépulcre – Travaux non réalisés : - 24 761,46 € HT

Tranche conditionnelle 1 - Validation du devis du 08/03/2019 de l'entreprise ESCHLIMANN, sous-traitant de l'entreprise SMBR
Retouches de peintures et badigeons

Travaux supplémentaires sur le bas-côté Sud élévation Sud Est, Chœur côté nord, Chœur côté Sud, Chapelle Nord

Pour un montant de **3 029,20 € HT**

Incidence financière de l'avenant :



L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

OUI

Montant du présent avenant :

Montant HT : - 21 732,26 €
TVA 20%: - 4 346,45 €
Montant TTC: - 26 078,71 €

Nouveau montant du marché :

♣ **Montant HT : 840 491,39 € HT soit 1 008 589,67 € TTC, décomposé comme suit :**

Tranche ferme :	435 987,68 € HT	TTC 523 185,22 €
Tranche Conditionnelle :	404 503,71 € HT	TTC : 485 404,45 €

OBJET : Création de parking/plan de financement

L'Adjoint au Maire, Olivier GING, chargé des finances expose aux membres du Conseil municipal, les discussions et orientations suite à la concertation sur le déplacement et le stationnement à Neuwiller-les-Saverne.

Il en ressort, la possibilité de créer un parking à côté du cimetière, parcelle appartenant déjà à la commune.

PLAN DE FINANCEMENT

	Dépenses € H.T.	Recettes €
Création parking à côté du cimetière		
Aménagement des abords du cimetière catholique	33 232.32	
Création de places de stationnement		
TOTAL des travaux :	33 232.32	
Subventions		
Région Grand Est (25%) Dispositif de soutien aux investissements des communes rurales		8 308.00
Conseil Départemental (30%) Fonds de solidarité communale		9 969.00
Auto financement		14 955.32
TOTAL du programme :	33 232.32	33 232.32

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Souhaite réaliser ce parking
- Autorise le Maire à présenter les demandes de subventions
- Autorise le Maire à signer la lettre de commande-offre la mieux disante.



Damien VOGT précise que la création de ce parking est proposé suite à l'échange avec M. LEZAIRE de l'Unité Territoriale de Bouxwiller.

Les conseillers municipaux ont souhaité préciser qu'il s'agit de la première étape suite à la concertation et que dans un second temps le conseil se pencherait sur le stationnement en quinconce au nouveau de Fbg du Maréchal Clarke.

Lors de la réalisation du parking, il est soumis l'idée de mettre également un point d'eau vers le haut.

OBJET : Inauguration abbatiale St Pierre et St Paul

L'Adjoint au Maire, Olivier GING, chargé des finances rappelle aux membres du Conseil Municipal, l'inauguration du 23 juin 2019 de l'abbatiale St Pierre et St Paul – restaurée.

La commune a souhaité par cette inauguration inviter les « officiels » pour le repas de midi proposé par le Conseil de Fabrique.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

POUR : 13 CONTRE : 00 ABSTENTION : 01

- **VERSE** un montant de 290.00 euros au Conseil de Fabrique. Ce montant sera imputé sous le C/6574

Olivier GING, précise les noms des « Officiels » invités à ce repas et souligne que les membres du conseil municipal présents ainsi que le Maire ont réglé leurs repas.

OBJET : Don APE Neuwiller-Lès-Saverne

L'Adjoint au Maire, Olivier GING, chargé des finances informe les membres du Conseil Municipal de la réalisation du revêtement de sol – cour de l'école pour un montant de 5 190.00 euros.

L'APE a souhaité soutenir cette action et participer en versant un montant de 641.00 euros (141 euros cagnotte Leetchi) ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte ce versement et remercie l'APE
- Le versement se fera sur le C/7788

AFFAIRE URBANISME

OBJET : Main levée droit à la résolution SCI LEIMENGRUBWEB

L'Adjoint au Maire, Damien VOGT soumet à l'assemblée un courrier émanant de Maîtres RIEG-NONNENMACHER & BELLOT demandant la renonciation de la commune au droit à la résolution de la vente à l'égard de la SCI LEIMENGRUBWEG. En effet ces immeubles sont grevés au profit de la Commune de Neuwiller les Saverne d'un droit à la résolution stipulé dans les actes d'acquisition du 4 juillet 1988 respectivement du 7 février 1995.

Après concertation, les membres du Conseil Municipal, décident de :

POUR : 08 CONTRE : 02 ABSTENTION : 03

- **DE CONSENTIR** la main levée du droit à résolution de vente, avec désistement de tous droits à la résolution sur les parcelles cadastrées section D n°644/287, 638/286, 645/287, 647/286, 649/287, 650/287, 651/287, 652/287, 653/286 situées en zone artisanale

Pour ce point, Mme Marie-Christine DORSCHNER en lien familial ne peut prendre part au vote.



DIVERS :

- VU Déclaration d'Intention d'Aliéner, le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain :

IA 067 322 19 R0002	31/01/2019	15/02/2019 Non préemption en cours	684	SCP CHERRIER & KUHN-MAGRET Monsieur ROOS FRANCIS ANTOINE Monsieur PALY ERIC	LE BOURG NEUWILLER LES SAVERNE	Mise à prix : 5000 €
Description : Non bâti Parcelle : 04 28						
IA 067 322 19 R0003	07/03/2019	11/03/2019 Non préemption en cours	374	Maître HASSLER Gilles Monsieur PFISTER CHRISTIAN Monsieur KRAUSE Michaël	9 RUE DU GEN KOENIG NEUWILLER LES SAVERNE	Mise à prix : 187000 €
Description : Bâti sur terrain propre Parcelle : 03 207, 03 488						
IA 067 322 19 R0004	01/04/2019	08/04/2019 Non préemption en cours	17 18	Maître RIEG - NONNENMACHER & BELLOT SAS TRANSPORTS GUTFRIED GEORGES Mme Myriam GUTFRIED SCILVLS	29 B RUE DE BOUXWILLER NEUWILLER LES SAVERNE	Mise à prix : 190000 €
Description : Bâti sur terrain propre Parcelle : B 1746						
IA 067 322 19 R0005	12/04/2019	15/04/2019 Non préemption en cours	483 130	Maître RIEG - NONNENMACHER & BELLOT Madame BARATH Cécile Monsieur et Madame KLEIN Jean Philippe	3 RUE DES BENEDICTINS NEUWILLER LES SAVERNE	Mise à prix : 103000 €
Description : Bâti sur terrain propre Parcelle : 03 39, 111						
IA 067 322 19 R0006	20/05/2019	21/05/2019 Non préemption en cours	176	Maître RINGEISEN CLAUDE Monsieur GUESNERY LAURENT BERNARD EDOUARD Monsieur WEISS Mathieu	2 RUE DU 22 NOVEMBRE NEUWILLER LES SAVERNE	Mise à prix : 145000 €
Description : Bâti sur terrain propre Parcelle : 03 539						
IA 067 322 19 R0007	20/05/2019	21/05/2019 Non préemption en cours	183	Maître RINGEISEN CLAUDE Monsieur GUESNERY LAURENT BERNARD EDOUARD Madame SCHEURER épouse WEISS Floriane	4 RUE DU 22 NOVEMBRE NEUWILLER LES SAVERNE	Mise à prix : 85000 €
Description : Bâti sur terrain propre Parcelle : 03 181						
IA 067 322 19 R0008	04/06/2019	07/06/2019 Non préemption en cours	128	Maître SENDEL LUC Madame DOERR ELIANE Madame METZ Angélique	9 RUE DEL EGLISE NEUWILLER LES SAVERNE	Mise à prix : 50000 €
Description : Bâti sur terrain propre Parcelle : 03 236						

- Bulletin municipal : distribution pour le 12 et 13 juillet prochain
- Le défilé du 13 juillet 2019 aura lieu à 21h30, départ scierie STEIN, les tracts seront à récupérer en mairie pour distribution
- Les horaires/capteurs de l'éclairage public devront être revus, proposition également d'éteindre les édifices Abbatale et St Adelphe en dehors des périodes estivales
- Le 09/07 les sœurs organisent un vide maison
- Le 22/09 pour la journée du patrimoine : animation cette année autour du jeux/jeux d'école sera proposé



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

Envoyé en préfecture le 03/07/2019

Reçu en préfecture le 03/07/2019

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 067-216703223-20190701-01072019-AU

- Quelques points travaux :
 - Trou en formation : rue du Wingert et dans d'autres rues à réparer
 - Réglage de miroirs à faire et installation d'un miroir rue du Gué (sortie restaurant Herrenstein)
 - A régulariser une création de terrasse Fbg du Maréchal Clarke
 - Fossé rue de la Gare (route devant chez les MANSHIP à voir)
 - Voir si possibilité de réparer la climatisation de la mairie
- Des panneaux ont été installés en forêt pour les dépôts sauvages « souriez-vous êtes filmés ! »
- Le prochain conseil se réunira en septembre

La séance est levée à 21h50

Vu pour être affiché le jeudi 4 juillet 2019 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour le Maire et par délégation :
L'Adjoint au Maire :



Damien VOGT